

# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLE DE LYON



## *Programme coordonné de financement*

- Ref :
- Art 3 à 5 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement
  - Décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées
  - Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie, septembre 2015

Instance de coordination institutionnelle, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus fédère les acteurs du secteur sur des stratégies partagées ou des actions au service de la construction de réponses plus lisibles et cohérentes pour les personnes. Elle a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires.

Ce programme constitue une stratégie globale et coordonnée de prévention, et définit les objectifs à atteindre sur le territoire métropolitain ainsi que les mesures et les actions à mettre en œuvre au regard des six axes réglementaires prévus par la loi :

1. Amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles ;
2. Attribution du forfait autonomie ;
3. Coordination et appui des actions de préventions mises en œuvre par les SAAD ;
4. Coordination et appui des actions de prévention mises en œuvre par les SPASAD ;
5. Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants ;
6. Développement d'autres actions collectives de prévention.

Le financement d'actions par les concours de la Conférence est limité. Seuls sont éligibles :

- Les aides techniques ainsi que les projets permettant d'améliorer l'accès aux équipements et aides techniques (axe 1) ;
- Les actions de prévention réalisées au sein des résidences autonomie (axe 2).
- Les actions individuelles de prévention réalisées par les SPASAD (axe 4) ;
- Les actions collectives de prévention (axe 6) ;

D'autres actions non éligibles au concours de la Conférence des Financeurs s'inscrivent toutefois dans la stratégie globale de prévention et doivent être pleinement intégrées à ce programme. Elles peuvent bénéficier d'autres enveloppes financières. Il s'agit notamment :

- Des aides à l'habitat (intégré au bâti) : financement auprès de l'ANAH ou de la CNAV ;
- Des aides à l'hygiène ou au matériel à usage unique : financement dans le cadre du plan d'aide APA ;
- Des actions réalisées pour les résidents d'EHPAD : financement auprès de l'ARS ;
- Des actions individuelles de santé : financement auprès de l'assurance maladie ;
- Des actions de soutien aux proches aidants : financement dans le cadre de la section IV du budget de la CNSA ;
- Des actions de prévention individuelles réalisées par les SAAD : financement dans le cadre de la section IV du budget de la CNSA ;

# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

- Des actions destinées aux professionnels de l'aide à domicile : financement dans le cadre de la section IV du budget de la CNSA ;
- Des actions destinées à créer, outiller, structurer et coordonner des SPASAD : financement dans le cadre de la section IV du budget de la CNSA et de crédits délégués aux ARS).

Rédigé sur la base des conclusions issues du diagnostic des besoins et du recensement des initiatives locales ainsi qu'au regard du plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie présentant les actions jugées prioritaires en la matière, le programme coordonné de financement qui suit est établi pour la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Métropole de Lyon, pour une durée de 5 ans (2017-2021).

Il définit les thématiques d'action autour de 4 axes phares, ainsi 16 mesures à mettre en œuvre pour y répondre. À l'intérieur de chaque mesure sont indiqués :

- Les orientations émanant du plan national de prévention ;
- Les axes réglementaires correspondant selon le décret n°2016-209 ;
- Le type de financement mobilisable (dans le champ de la Conférence) ;
- Les opérateurs potentiels de mise en œuvre (liste non exhaustive) ;

Les actions pouvant être financées dans le cadre de ces mesures ne sont pas définies par avance. Au-delà des actions habituelles telles que l'organisation de conférences, ateliers et autres temps d'échange sur des thématiques de santé, lien social, ou d'habitat pour les plus fréquentes, la CFPPA souhaite apporter son soutien à des actions innovantes. L'expérimentation d'outils connectés, l'animation d'activités intergénérationnelles sortant du quotidien, les projets d'économie circulaire ou collaborative sont tout autant d'exemples d'actions auxquels la Conférence métropolitaine des financeurs désire contribuer.

# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

## THÉMATIQUE DE TRAVAIL N°1 : GARANTIR LA SANTÉ DES SENIORS ET DE LEURS AIDANTS

### PRÉVENTION PRIMAIRE

#### Mesure n°1 : Promouvoir une alimentation favorable à la santé

**ORIENTATIONS NATIONALES (1)** : Promouvoir l'accessibilité à une alimentation favorable ; développer et mutualiser les actions collectives de prévention inter-régimes de prévention en faveur d'une alimentation équilibrée favorable à la santé et de la prévention de la dénutrition.

**AXE(S) RÉGLEMENTAIRE(S)** : Forfait autonomie, prévention par les SAAD, prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : Établissements sociaux et médicosociaux, services d'aide à domicile, collectivités territoriales, structures de coordination inter-régimes, associations, CPAM...

#### Mesure n°2 : Développer la pratique d'activités physiques et sportives

**ORIENTATIONS NATIONALES (2)** : Promouvoir, impulser et valoriser les offres d'activités physiques et sportives accessibles, adaptées et encadrées pour une pratique régulière ; développer et généraliser l'offre d'activités physiques et sportives dans les établissements pour personnes âgées et favoriser l'accès de ces activités à des seniors du quartier, de la commune ; sensibiliser les collectivités à la nécessité d'un environnement favorable et accessible à la pratique d'activités physiques.

**AXE(S) RÉGLEMENTAIRE(S)** : Forfait autonomie, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : Associations et fédérations sportives, établissements sociaux et médicosociaux, CARSAT et structures inter-régimes, collectivités territoriales, mutuelles, CPAM...

#### Mesure n°3 : Lutter contre la sédentarité, conforter le maintien de la mobilité : équilibre, marche, prévention des chutes

**ORIENTATIONS NATIONALES (16)** : Sensibiliser l'ensemble des acteurs à travers des supports d'information et de formation ; sensibiliser la population aux facteurs de risque et aux mesures efficaces pour améliorer l'équilibre et prévenir les chutes ; valoriser et encourager les modes de transport actifs dans les déplacements ; développer et généraliser l'offre d'activités physiques adaptées et encadrées en établissements ; développer l'offre d'ateliers « équilibre ».

**AXE RÉGLEMENTAIRE** : Accès aux équipements et aides techniques individuelles, forfait autonomie, prévention par les SAAD, prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : associations, clubs sportifs, CARSAT, centre de prévention bien vieillir AGIRC-ARRCO, collectivités territoriales, mutualité française, CPAM...

# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

## Mesure n°4 : Adopter des mesures en faveur de la santé des aidants

**ORIENTATIONS NATIONALES (5)** : Mieux repérer les proches aidants (chez le médecin traitant, dans le cadre de la mission « Écoute, conseil, orientation » des caisses AGIRC-ARRCO, lors de la demande d'APA de la personne aidée, etc.); mieux orienter les aidants; promouvoir les approches non médicamenteuses des troubles.

**AXE(S) RÉGLEMENTAIRE(S)** : Soutien aux proches aidants

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs, section IV budget CNSA...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : Organismes de protection sociale (caisses de retraite, MSA, RSI, mutuelles, centre de prévention bien vieillir AGIRC-ARRCO), centre d'examen de santé de l'assurance maladie, CLIC, services d'aide à domicile, collectivités territoriales, plateformes d'accompagnement et de répit, hébergement temporaire et accueil de jour, EHPAD, associations, CNSA, CPAM...

---

## PRÉVENTION SECONDAIRE

---

## Mesure n°5 : Prévenir les risques de dépression pour lutter contre ses effets sur l'autonomie

**ORIENTATIONS NATIONALES (17)** : Former les professionnels (médecins, intervenants auprès des seniors, écoutants téléphoniques) à la reconnaissance et au repérage de la dépression; sensibiliser le public; diffuser des outils d'aide au diagnostic précoce de la dépression des personnes âgées.

**AXE RÉGLEMENTAIRE** : Forfait autonomie, prévention par les SAAD, prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : ARS, collectivités territoriales, établissements sociaux et médicosociaux, services d'aide à domicile, structures en inter-régimes...

## Mesure n°6 : Prévenir et accompagner les troubles sensoriels

**ORIENTATIONS NATIONALES (18)** : Développer des espaces de sociabilité visant à stimuler les personnes; diffuser des informations relatives à l'audition; mettre en place des dépistages précoces; développer l'accès aux aides techniques et aux aménagements du domicile.

**AXE RÉGLEMENTAIRE** : Accès aux équipements et aides techniques individuelles, forfait autonomie, prévention par les SAAD, prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : CARSAT et structures en inter-régimes, ARS, collectivités territoriales, associations, CPAM...

# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

## PRÉVENTION TERTIAIRE

---

### Mesure n°7 : Réduire la dénutrition chez les personnes âgées et améliorer sa prise en charge

**ORIENTATIONS NATIONALES (20)** : Dépister et prendre en charge la dénutrition ; réduire l'obésité et le surpoids.

**AXE RÉGLEMENTAIRE** : Forfait autonomie, actions de prévention par les SAAD, actions de prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : ARS, établissements de santé, EHPAD, structures en inter-régimes, collectivités territoriales, associations, CPAM...

### Mesure n°8 : Améliorer le parcours de santé des personnes âgées en perte d'autonomie

**ORIENTATIONS NATIONALES (21)** : Capitaliser les expérimentations PAERPA pour réduire le risque de perte d'autonomie des personnes âgées, notamment en mettant à disposition des équipes de soins primaires les outils pour le repérage et la prévention du risque de perte d'autonomie des personnes âgées.

**AXE RÉGLEMENTAIRE** : Forfait autonomie, prévention par les SAAD, prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : CPAM, centre de prévention bien vieillir AGIRC-ARRCO...

# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

THÉMATIQUE DE TRAVAIL N°2 : LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL, L'INTER-GÉNÉRATION ET LES ACTIVITÉS COGNITIVES

## PRÉVENTION PRIMAIRE

Mesure n°9. Favoriser l'émergence d'un nouveau projet de vie par le biais des sessions de préparation à la retraite

**ORIENTATIONS NATIONALES (6)** : Augmenter le nombre de jeunes retraités participant aux sessions et stages de préparation de passage à la retraite ; informer sur les diverses structures ou associations proposant des activités en proximité ; promouvoir le développement d'espaces pour réunir, informer, favoriser les échanges entre retraités.

**AXE(S) RÉGLEMENTAIRE(S)** : Actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : CARSAT et structures inter-régimes, AGIRC-ARRCO, collectivités territoriales, associations, CPAM...

Mesure n°10 : Prévenir, repérer, prendre en charge les facteurs de risque de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée

**ORIENTATIONS NATIONALES (7)** : Organiser un déploiement d'actions de lutte contre l'isolement (dans la dynamique impulsée par MONALISA) ; améliorer le repérage des personnes âgées socialement fragiles confrontées à une situation d'isolement ; développer ou maintenir une offre adaptée d'aide au maintien à domicile ; développer des participatives mobilisant les retraités eux-mêmes ; développer des actions intergénérationnelles.

**AXE(S) RÉGLEMENTAIRE(S)** : Forfait autonomie, prévention par les SAAD, prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs et section IV budget CNSA...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : CARSAT, structures inter-régimes, CNSA, MONALISA, centres sociaux, collectivités territoriales, associations, CPAM...

# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

THÉMATIQUE DE TRAVAIL N°3 : FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE EN LOGEMENT INDIVIDUEL OU COLLECTIF ET ADAPTER L'ENVIRONNEMENT AUX CONSÉQUENCES DU VIEILLISSEMENT

## PRÉVENTION PRIMAIRE

---

Mesure n°11 : Promouvoir les « résidences autonomie » et favoriser la préservation de l'autonomie de leurs résidents et adapter leur environnement

**ORIENTATIONS NATIONALES (9)** : Mettre en place des actions collectives de prévention dans les résidences autonomie ; développer l'accès aux aides techniques au sein du domicile des personnes âgées dans le cadre des résidences autonomie ; encourager l'ouverture sur l'extérieur de la restauration, des activités de prévention et de loisirs des résidences autonomie.

**AXE(S) RÉGLEMENTAIRE(S)** : Forfait autonomie

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : CARSAT et structures inter-régimes, CNSA, collectivités territoriales, associations, CPAM...

## PRÉVENTION SECONDAIRE

---

Mesure n°12 : Améliorer et coordonner les pratiques en matière d'octroi des aides techniques, de diagnostic habitat et d'adaptation du logement

**ORIENTATIONS NATIONALES (15)** : Mettre en œuvre un diagnostic commun avec l'ANAH, les prestataires habitat et les ergothérapeutes ; accompagner les bailleurs sociaux dans leur stratégie d'adaptation des logements ; expérimenter de nouveaux lieux de vie collectifs.

**AXE(S) RÉGLEMENTAIRE(S)** : accès aux équipements et aides techniques individuelles, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs, ANAH, CNAV...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : CARSAT, ANAH, collectivités territoriales, bailleurs sociaux...

# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

THÉMATIQUE DE TRAVAIL N°4 : SOUTENIR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DES PARCOURS ET DE REPÉRAGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET DES FRAGILITÉS

## PRÉVENTION PRIMAIRE

Mesure n°13 : Maintien du lien social et conseils en prévention : développer l'expérimentation des paniers de services, offre diversifiée à domicile

**ORIENTATIONS NATIONALES (8)** : Accompagner le secteur de l'aide à domicile dans la professionnalisation des personnels chargés de porter des messages de prévention (réponses adaptées au niveau de fragilité des retraités, prestations diversifiées favorisant le maintien du lien social, informations et conseils en prévention).

**AXE(S) RÉGLEMENTAIRE(S)** : Prévention par les SAAD, prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs et section IV budget CNSA...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : CARSAT, structures en inter-régimes, caisses de retraite, personnels des services à domicile, collectivités territoriales...

Mesure n°14 : Assurer aux personnes âgées une information, une orientation, un accès aux droits et un accompagnement rapide et pertinent vers les aides, les professionnels, les services et dispositifs adaptés à leur situation

**ORIENTATIONS NATIONALES (13)** : Assurer la couverture territoriale, l'accessibilité, la bonne articulation et la cohérence des actions et des découpages territoriaux mis en œuvre par les organismes et les professionnels qui assurent des missions d'information, d'évaluation, d'orientation et de coordination des interventions en direction des personnes âgées.

**AXE(S) RÉGLEMENTAIRE(S)** : Forfait autonomie, prévention par les SAAD, prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : Collectivités territoriales, établissements de santé, associations...

Mesure n°15 : Assurer le repérage, l'observation et la prise en charge des facteurs de risque de la perte d'autonomie et des fragilités

**ORIENTATIONS NATIONALES (14)** : Former les professionnels de premier recours au repérage des personnes fragiles ; encourager l'organisation de dispositifs territoriaux gradués de repérage et de prise en charge de la fragilité alliant les services d'aide à domicile, la médecine libérale, les centres de santé, les hôpitaux de jour gériatriques ; développer une logique de paniers de services personnalisés entre les offres de l'inter-régimes et le secteur de l'aide à domicile ; repérer les états dépressifs.

**AXE RÉGLEMENTAIRE** : Forfait autonomie, prévention par les SAAD, prévention par les SPASAD, actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs et section IV budget CNSA...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : Médecins, ARS, collectivités territoriales, caisses de sécurité sociale, centres d'examen et de santé de l'assurance maladie, centre de prévention bien vieillir AGIRC-ARRCO, équipes hospitalières gériatriques et hôpitaux de jour gériatriques, services d'aide à domicile, CPAM...



# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON

## RECHERCHE ET ÉVALUATION

---

Mesure n°16 : Développer la recherche sur les facteurs de risque fragilité et la perte d'autonomie en vue de construire les actions et les organisations optimales pour leur prise en charge

**ORIENTATIONS NATIONALES (27)** : Favoriser les recherches sur les facteurs de risque de perte d'autonomie ; développer les programmes de recherche sur l'activité physique de la personne avançant en âge ; participer à l'évaluation et à la diffusion des nouvelles aides techniques.

**AXE RÉGLEMENTAIRE** : Actions collectives de prévention

**FINANCEMENT** : Conférence des Financeurs...

**OPÉRATEURS POTENTIELS DE MISE EN ŒUVRE** : ARS, établissements de santé, établissements sociaux et médicosociaux, universités et centres de recherche, CPAM...

# CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

## SYNTHÈSE DES MESURES PAR AXE RÉGLEMENTAIRE :

	MESURES	Axe 1 : aides techniques	Axe 2 : forfait autonomie	Axe 3 : SAAD	Axe 4 : SPASAD	Axe 5 : proche-aidant	Axe 6 : actions collectives
1	Promouvoir une alimentation favorable à la santé		X	X	X		X
2	Développer la pratique d'activités physiques et sportives		X				X
3	Lutter contre la sédentarité, conforter le maintien de la mobilité : équilibre, marche, prévention des chutes	X	X	X	X		X
4	Adopter des mesures en faveur de la santé des aidants					X	
5	Prévenir les risques de dépression pour lutter contre ses effets sur l'autonomie		X	X	X		X
6	Prévenir et accompagner les troubles sensoriels	X	X	X	X		X
7	Réduire la dénutrition chez les personnes âgées et améliorer sa prise en charge		X	X	X		X
8	Améliorer le parcours de santé des personnes âgées en perte d'autonomie		X	X	X		X
9	Favoriser l'émergence d'un nouveau projet de vie par le biais des sessions de préparation à la retraite						X
10	Prévenir, repérer, prendre en charge les facteurs de risque de rupture du lien social et les effets de la situation d'isolement sur l'état de santé et la vie sociale de la personne âgée		X	X	X		X
11	Promouvoir les « résidences autonomie » et favoriser la préservation de l'autonomie de leurs résidents et adapter leur environnement services et dispositifs adaptés à leur situation		X				
12	Améliorer et coordonner les pratiques en matière d'octroi des aides techniques, de diagnostic habitat et d'adaptation du logement	X					X
13	Maintien du lien social et conseils en prévention : développer l'expérimentation des paniers de services, offre diversifiée à domicile			X	X		X
14	Assurer aux personnes âgées une information, une orientation, un accès aux droits et un accompagnement rapide et pertinent vers les aides, les professionnels, les services et dispositifs adaptés à leur situation		X	X	X		X
15	Assurer le repérage, l'observation et la prise en charge des facteurs de risque de la perte d'autonomie et des fragilités		X	X	X		X
16	Développer la recherche sur les facteurs de risque fragilité et la perte d'autonomie en vue de construire les actions et les organisations optimales pour leur prise en charge						X